

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 25 JUIN 2019 À 18 H 30
À GEVREY-CHAMBERTIN, SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE

PRÉSENTS : **PRÉSIDENT** : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Évelyne GAUTHEY), Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Dominique GUENOT (en remplacement de Jean-Claude BELLINI), Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Léonard DILLENCHNEIDER, Gilles CARRÉ, Danielle BÉLORGEY, Michel PERSONNIER, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD (en remplacement de Pascal BONVALOT), Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Chantale VIGOT (en remplacement de Umberto CHETTA), Christian ROUSSEL, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Christian PARIS, Isabelle CHAPUILLIOT-CATTIER (en remplacement de Pierre-Alexandre PRIVOLT), Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER), Claude CHARLES.

EXCUSÉS : Thomas CAGNIANT, Évelyne GAUTHEY, Jean-Claude BELLINI, Gérard FRICOT, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Yves STIEFVATER, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Hervé TILLIER, Hervé RENARD, Florence ZITO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Florence ZITO, Alain TRAPET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS : Gilles MALSERT a donné pouvoir à Yves COGNET.

Gilles MUTIN a donné pouvoir à Olivier BAYLE.

Florence VÉDRENNE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.

Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Claude LEFILS.

Hervé RENARD a donné pouvoir à Alain FORNEROL.

Sylviane PAUL-MONCEAUX a donné pouvoir à Bernard BOBROWSKI.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Marcel JOBARD a donné pouvoir à Antonio COBOS.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs ; Isabelle RIGONI et Sabine SENTERRE, Secrétariat général.

Monsieur le Président procédait à l'appel nominal.

Monsieur GARNERET était désigné secrétaire de séance.

Les comptes rendus des séances du Conseil communautaire du 28 mai et les relevés de décisions des bureaux des 11 et 18 juin étaient approuvés à l'unanimité.

Monsieur SEGUIN souhaitait que les relevés de décisions du Bureau soient plus détaillés, notamment en rapportant les échanges relatifs aux questions diverses, afin de mieux partager l'intense travail réalisé au cours de ces Bureaux qui se terminent parfois très tard.

Monsieur le Président répondait que cela serait étudié tout en précisant qu'il ne s'agit pas ici de faire un compte-rendu détaillé des réunions du Bureau exécutif qui font l'objet d'un document distinct.

1. DÉLIBÉRATIONS

C/19/106 - OBJET : ÉLABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Monsieur TOUBIN présentait la démarche d'élaboration de ce nouveau programme.

Monsieur le Président rappelait les résultats remarquables des anciens programmes des 3 précédentes Communautés de communes puisqu'ils ont aboutis à une baisse globale de 21,8 % de la quantité d'ordures ménagères produites sur le territoire en 5 ans alors que l'objectif fixé était de 7 %.

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/107 - OBJET : RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET DE CONCOEUR 2019/2020

Madame DUREUIL présentait les principaux changements apportés à ces règlements afin de répondre au mieux aux besoins des usagers tout en sécurisant l'organisation des services d'accueils. Le délai de prévenance pour annulation d'inscription a ainsi été réduit à 48 heures ouvrées et la sortie du mercredi facilitée à partir de 16h15 en cas de besoin pour les activités sportives ou culturelles auprès d'autres structures.

Il est également acté en séance un ajout au document transmis aux élus afin de préciser dans le règlement intérieur des accueils périscolaires, à l'article 4-1, une dérogation spécifique des horaires pour l'accueil situé sur la commune de Corcelles-lès-Cîteaux. En effet, cet accueil étant organisé dans la salle des fêtes mise à disposition par la Commune, la Municipalité a souhaité que la salle soit libérée à 18h30 pour les associations communales qui l'utilisent.

Monsieur le Président confirmait que ces modifications résultaient d'un effort important à l'attention des parents suite aux réunions publiques organisées dans différents accueils, avec l'intégration de leurs doléances qui ont été entendues dans la limite des possibilités techniques et financières.

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/108 - OBJET : DON FINANCIER DE L'ASSOCIATION DU TERRITOIRE DE GEVREY-CHAMBERTIN POUR LES SÉNIORS

Madame VENTARD présentait le projet de délibération et associait ses remerciements et sa reconnaissance à ceux de Monsieur le Président à l'égard de Madame Ginette PIAT et à son bureau associatif pour leur action durant toutes ces années.

Délibération approuvée à l'unanimité.



C/19/109 - OBJET : TARIFS DES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE SERVICE DES SPORTS – SAISON 2019/2020

Monsieur DALLER présentait le projet de délibération en expliquant qu'il s'agissait d'une reconduction des tarifs proposés pour ces activités qui sont autofinancées grâce aux cotisations des usagers qui remboursent le coût des intervenants.

Monsieur le Président se félicitait de ce service organisé en régie, performant et pour un très faible coût, avec plus de 20 activités proposées sur 36 créneaux et 459 inscrits cette saison.

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/110 - OBJET : HARMONISATION ET ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Président présentait ce projet de délibération en rappelant son contexte et les objectifs retenus puis en présentant la démarche partagée et les nombreux échanges qui ont permis d'aboutir à cette proposition qui a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité du Comité technique de l'EPCI. Une présentation des nouveautés du dispositif était ensuite faite en distinguant l'IFSE et le CIA.

Monsieur le Président présentait ensuite une modification du projet envoyé aux élus avec l'intégration d'un point 4 sur la mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie », à la suite des directives reçues de la Sous-préfecture très récemment.

Cette présentation se concluait par une évocation de ses bénéficiaires et de l'impact budgétaire pour 2019 à hauteur de 60 000 €, montant de l'enveloppe budgétaire dédiée à la démarche.

Monsieur ALEXANDRE s'inquiétait de l'évaluation de l'impact budgétaire pour les années à venir d'un tel dispositif.

Monsieur le Président rappelait que sa bonne mise en œuvre sera tributaire des enveloppes budgétaires annuelles votées par le Conseil communautaire.

Monsieur PARIS en tant que membre du groupe de travail confirme bien évidemment son accord pour ce projet de délibération. Il souhaite également une intervention de la Communauté de communes pour les très bas salaires.

Monsieur le Président rappelle que le dispositif concernera en 1^{er} lieu près de 134 agents qui aujourd'hui ne bénéficient pas de régime indemnitaire et qui verront ainsi leur salaire net augmenter dès le 1^{er} septembre.

Après ces échanges la délibération était approuvée à l'unanimité.

C/19/111 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU SEIN DE LA DIRECTION DES SOLIDARITÉS - CENTRE SOCIOCULTUREL - EN TANT QU'AGENT D'ACCUEIL

Monsieur SERAFIN présentait le projet de délibération.

Monsieur le Président précisait que ce poste était bien prévu au budget, qu'il s'agissait d'un poste subventionné et partie intégrante de l'agrément CAF. De même ce poste a été difficile à pourvoir et l'agent concerné donne entière satisfaction.

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/112 - OBJET : BUDGET ÉNERGIE CHAMBOEUF – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Monsieur SEGUIN présentait ce projet de délibération concernant une régularisation budgétaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/113 - OBJET : BUDGET EAU RÉGIE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Monsieur SEGUIN présentait ce projet de délibération concernant une régularisation budgétaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/114 - OBJET : BUDGET EAU DSP – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2019

Monsieur SEGUIN présentait ce projet de délibération concernant une régularisation budgétaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/115 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Monsieur SEGUIN présentait ce projet de délibération concernant une régularisation budgétaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/116 - OBJET : BUDGET ZAE NOIRON-SOUS-GEVREY – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Monsieur SEGUIN présentait ce projet de délibération concernant une régularisation budgétaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/117 - OBJET : BUDGET SCOLAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Monsieur SEGUIN présentait ce projet de délibération concernant une régularisation budgétaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.



2. POINT D'INFORMATION

Etat d'avancement du SCOT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

Monsieur CARTRON présentait l'état d'avancement des travaux de révision du SCOT et rappelait le calendrier, avec le lancement des études, le diagnostic, le PADD et la suite des travaux.

Madame DÉTOT souhaitait connaître les possibilités de participation aux travaux.

Monsieur CARTRON répondait qu'il était à disposition pour porter toute proposition qui lui serait soumise ainsi que les membres du SCOT et les Vice-Présidents de la Communauté de communes.

Madame DÉTOT précisait que s'il était important de tenir compte de l'avis des habitants, les élus ont un rôle de gardien à jouer, notamment avec la bonne prise en compte du PCAET de l'EPCI.

Ce que Monsieur CARTRON confirmait en rappelant également que les choix nécessaires tiendraient compte bien évidemment du SRADDET Bourgogne Franche Comté.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Ressource en eau : À la demande de Monsieur BALIZET, Monsieur le Président et Monsieur RÉMY informaient l'assemblée de l'accord de principe du Conseil départemental pour l'exploitation du forage d'essai de Quincey avec études à la charge de la Communauté de communes. Monsieur POULLOT précisait que la maîtrise d'ouvrage resterait départementale.

- Monsieur le Président faisait part de l'intervention intéressante du Président d'ICOMOS France, organisme en charge de la protection des sites UNESCO, à laquelle il a assisté le matin même avec MM. CARTRON et BROCHOT. Cet organisme tient en effet un discours de responsabilité aux élus des collectivités dont le territoire accueille un site UNESCO, en leur demandant de fixer leurs propres limites et le cap qu'ils souhaitent se donner.

- Monsieur BROCHOT informe de l'envoi prochain à l'ensemble des conseillers communautaires d'un courrier du Président pour les informer de la démarche conjointe en cours avec la CA Beaune Côte et Sud et la CC de Pouilly-en-Auxois-Bligny-Sur-Ouche concernant les indemnités compensatoires de handicap naturels en soutien de l'agriculture des Hautes Côtes. Si des précisions sont nécessaires à la suite de l'envoi de ce courrier le sujet pourra être abordé au cours du prochain Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président rappelait la date du prochain Conseil communautaire :

- le mardi 9 juillet à 18h30 à la salle des fêtes de Saulon-la-Chapelle, avec une première partie à huis-clos pour un point budgétaire en présence de Stephen LOUREIRO. Le Conseil communautaire débutera à 19h15,

et il invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 20h00.